

Octobre 2007



Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST Treizième session
COMITÉ DES PÊCHES DE LA COPACO POUR LES PETITES ANTILLES Dixième Session
Cartagena de Indias, Colombie, 9–12 octobre 2007
RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION DU GROUPE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF DE LA COPACO – Questions portées à l'attention de la Commission¹

INTRODUCTION

1. La quatrième réunion du groupe scientifique consultatif (GSC) s'est tenue à l'Université Marista à Mérida, Mexique, du 2 au 4 avril 2007, à l'aimable invitation du Directeur de la recherche et des études de post-graduat de l'Université Marista de Mérida. Les membres du GSC ont été sélectionnés sur la base de leurs connaissances spécialisées et ils ont participé à cette réunion au titre de leurs capacités personnelles et non pas en qualité de représentants de leurs gouvernements ou organisations respectifs.

L'ORDRE DU JOUR DU GSC

2. Il a été convenu que les prochaines réunions du GSC devraient inclure des présentations volontaires réalisées par les membres sur des sujets ou des domaines d'intérêt pour la Commission. Les thèmes pourraient être choisis en consultation avec les membres. (para. 6).

PRINCIPALES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DOUZIÈME RÉUNION DE LA COPACO ET DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION DU COFI

3. Le GSC a partagé la recommandation de la COPACO de réaliser un atelier sur l'interaction entre les tortues et la pêche, en suggérant que celui-ci aborde non seulement les tortues, mais plutôt la réduction des prises accessoires en général, à la lumière de l'attention que reçoivent l'approche écosystémique des pêches (AEP) et les diverses initiatives régionales actuelles sur les tortues. (para. 11).

4. Le GSC a observé que peu d'initiatives ont été entreprises dans la région en matière de formulation de politiques nationales solides dans le domaine des pêches, en dépit du besoin qui existe que les pays abordent les exigences d'un cadre réglementaire international qui évolue en matière de pêche. Cet aspect revêt une haute priorité et doit être abordé de manière urgente au travers d'un dialogue à l'échelon national avec les organismes gouvernementaux concernés. (para. 12).

5. Le GSC a suggéré que les départements des pêches devaient s'efforcer d'assurer que les objectifs en matière de pêche soient pris en compte, s'il y a lieu, dans l'établissement de zones marines protégées (ZMP) ayant d'autres buts que l'aménagement des pêches. Le GSC a également recommandé que les

¹ Extrait de: Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest. Rapport de la quatrième session du Groupe scientifique consultatif. Mérida, Mexique, 2-4 avril 2007. *FAO Rapport sur les pêches*. No. 842. Rome. FAO. 2007. 32 pp.

ZMP soient établies dans le cadre plus large de l'AEP (l'approche écosystémique des pêches) et de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Le GSC a suggéré la convocation d'une réunion régionale par les divers organismes concernés par les ZMP dans la région afin de partager les nombreuses connaissances existantes sur le sujet avec les directeurs des pêches de la région. (para. 13).

6. Les participants à la réunion ont reconnu l'importance de la pêche artisanale dans la région de la COPACO et sont convenus que les problèmes que celle-ci affronte restent un défi pour la région. Le Groupe a suggéré que la COPACO suive l'approche adoptée par la vingt-septième session du COFI, relative au besoin d'élaborer des politiques et des programmes de développement s'adaptant aux besoins spécifiques d'endroits, pays et régions particuliers et aux types de pêches artisanales, ainsi qu'au besoin d'adopter une approche adéquate fondée sur les droits appliquée à l'aménagement des pêches artisanales. (para. 14).

7. Concernant les subventions aux pêches, le GSC a observé que peu d'études empiriques avaient été menées dans la région relatives à l'impact des subventions sur la durabilité des ressources halieutiques, le commerce de poisson, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement. Il a également été observé que de nombreux directeurs des pêches de la région ne sont pas systématiquement impliqués dans les discussions de l'OMC relatives aux subventions aux pêches. (para. 15).

SITUATION DES PÊCHES DANS LA RÉGION DE LA COPACO

8. Concernant la discussion relative aux débarquements de langouste blanche des Caraïbes, l'attention a été portée sur l'expérience avec le homard *Homarus* sp. aux Etats-Unis, dont la production est en hausse après une baisse considérable de l'abondance de prédateurs importants. Les conséquences potentielles d'une telle interaction entre prédateur et proie en ce qui concerne la langouste *P. argus* ont été abordées à la lumière d'une baisse probable de l'abondance de certains prédateurs, tels que les mérours, les requins et les raies. Il a été suggéré d'entreprendre des recherches afin d'examiner cette question. (para. 20).

9. Quelques développements positifs ont été signalés concernant les mesures de protection des rassemblements de ponte de frai du mérour. (para. 22).

10. Le GSC a une nouvelle fois souligné le besoin d'améliorer l'aménagement des pêches de requins, ainsi que la connaissance de l'état des stocks. (para. 23).

11. Il a été signalé que les captures d'holothuries étaient en hausse dans la région et devaient faire l'objet d'une surveillance, une évaluation et un aménagement adéquats. La situation est particulièrement urgente compte tenu de la nature sédentaire et de la vulnérabilité de cette ressource. (para. 24).

12. Le GSC a salué la proposition de la vingt-septième session du COFI relative à ce que la FAO entreprenne une étude d'exploration visant à identifier les thèmes clés du changement climatique et des pêches, engage une discussion sur la manière dont l'industrie de la pêche peut s'adapter au changement climatique et soit pionnière en informant les pêcheurs et les décideurs des conséquences possibles du changement climatique pour les pêches. (para. 25).

13. Le GSC est convenu que l'état déplorable de l'aménagement des pêches dans la région est très inquiétant et a suggéré qu'une baisse généralisée de l'efficacité de l'aménagement s'est produite au cours de la dernière décennie ou plus dans la plupart de la région. Si l'on ne parvient pas à inverser cette situation de manière urgente, outre la mise en place d'un contrôle efficace des autres impacts de l'homme sur les écosystèmes marin et côtier, l'état déjà déplorable de nombreuses ressources et écosystèmes ne fera qu'empirer. (para. 26).

14. Il a été suggéré que les prochains rapports de la FAO sur l'état des stocks devraient aller encore au-delà d'informer sur les tendances et les conditions des habitats et écosystèmes critiques et tenir

compte d'importants patrons et évènements concernant l'écosystème élargi, en particulier l'environnement physique et océanographique. (para. 27).

15. Les impacts écologiques de la hausse de l'utilisation de casitas comme habitat de langoustes et de dispositifs de concentration du poisson (DCP) pour concentrer les grands poissons pélagiques doivent être évalués car ils pourraient contribuer de manière significative à la surexploitation et, dans le cas des casitas, à la perturbation des écosystèmes. (para. 28).

16. Le Groupe a suggéré que, sous réserve de la disponibilité d'information, le document sur la situation et les tendances des pêches et de l'aquaculture pourrait incorporer des commentaires sur l'effet potentiel de la demande actuelle suscitée par la hausse du tourisme et l'inquiétude publique face à la grippe aviaire sur les importations de poisson. (para. 30).

17. Le GSC a suggéré que le document incorpore également une liste des thèmes actuellement en débat à l'échelon international pouvant avoir des conséquences pour la région. (para. 31).

Système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS)

18. Il a été remarqué que les organes régionaux des pêches de la FAO, tels que la COPACO, dépendent des données et des informations fournies par les pays ou recueillies dans le cadre d'évènements spécifiques aux échelons régional ou sous-régional, tels que les ateliers de la COPACO. (para. 36).

19. Si le système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS) s'avérait utile pour les pays, les données et informations obtenues devraient être flexibles et permettre une diffusion sous différentes formes vers différents organes, par exemple vers la Commission internationale pour la conservation du thon de l'Atlantique (CICTA) et vers la Convention sur la diversité biologique (CDB). (para. 37).

ACTIVITÉS INTERSESSIONS

20. Le GSC a observé qu'en termes de résultats, le groupe de travail sur la langouste blanche des Caraïbes est celui ayant comparativement obtenu les meilleurs résultats et ayant le plus progressé dans la fourniture de conseil scientifique pour le processus de prise de décision. Dans le même temps, le GSC a exprimé sa préoccupation du fait que les groupes de travail sur les pêches de poisson-volant et de crevettes et poissons de fond du plateau Guyana-Brézil ne se sont pas réunis et a signalé que l'élan pris par ces deux groupes pourrait se perdre. (para. 39).

21. Certains membres du GSC ont exprimé leur inquiétude devant le retard pris par le groupe de travail sur les dispositifs de concentration du poisson pour acquérir les informations scientifiques requises pour pouvoir conseiller les directeurs des pêches en matière d'aménagement et de contrôle de cette pêche émergente. Le GSC a encouragé les pays participants à faciliter et renforcer leur engagement dans le projet de recherche sur la promotion de la coopération sous-régionale pour le développement d'une pêche durable avec DCP dans les Petites Antilles. (para. 40).

22. Le GSC a encouragé la FAO/COPACO et d'autres organisations internationales concernées par la pêche dans la région à poursuivre et établir un plus grand nombre de relations en vue de créer plus de synergie. (para. 41).

FACTEURS DE NON-DURABILITÉ ET DE SUREXPLOITATION DES PÊCHES MARITIMES

23. Le GSC a appuyé les conclusions de l'atelier régional sur l'examen des facteurs contribuant à la surexploitation et à la non-durabilité des pêches, tenu à la Barbade en décembre 2006, et a recommandé que la COPACO envisage les moyens d'aborder et d'agir en vue d'éliminer les obstacles à une utilisation durable. Le GSC a souligné l'importance d'évaluer l'ensemble des incitations existantes dans les pays de la COPACO promouvant ou freinant une utilisation durable des ressources et a recommandé que la COPACO envisage de prendre des mesures en vue d'assurer que l'ensemble des incitations soutient

explicitement une pêche durable et responsable. Il a été suggéré que la COPACO pourrait souhaiter considérer un exercice spécifique afin d'examiner les incitations actuellement en vigueur dans la région de la COPACO. (para. 43).

24. L'état déplorable de l'aménagement et de la gouvernance a été signalé comme étant le principal problème rencontré par de nombreux pays de la COPACO et le GSC est convenu que la FAO et la COPACO devraient envisager les moyens d'y faire face. (para. 45).

25. La formation est une composante essentielle du renforcement des capacités dans la région et les membres de la COPACO, les pays donateurs et la FAO devraient essayer de fournir davantage de formations dans la région. (para. 46).

SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES AUX PÊCHES DANS LA RÉGION DE LA COPACO

26. Il convient d'encourager les autorités des pêches à embaucher un personnel formé aux sciences sociales afin de renforcer les capacités au travers du partage d'expertises. (para. 48).

27. Le GSC a suggéré que les parties concernées par le domaine des pêches pourraient tirer profit d'un document décrivant le rôle des différentes disciplines des sciences sociales appliquées à l'aménagement des pêches et a sollicité à la FAO de considérer d'entreprendre cette tâche. Le sujet pourrait également être inclus dans les directives relatives aux aspects sociaux, économiques et institutionnels de l'AEP. (para. 49).

28. L'objectif d'inclure la dimension humaine vise non seulement à améliorer la performance des données et procédures en matière de gouvernance des pêches, mais à assurer que les rendements et résultats contribuent de manière significative au bien-être humain. La Commission pourrait souhaiter encourager les universités et les autorités des pêches de la région à porter davantage leur attention sur les aspects liés aux sciences sociales appliquées à la gouvernance des pêches, tout en conservant une approche interdisciplinaire. (para. 50).

COORDINATION ET COLLABORATION EN MATIÈRE DE SCIENCE HALIEUTIQUE DANS LA RÉGION

29. Un simple et bref résumé des activités de recherche en matière de pêche dans la région, mensuel ou bimensuel, distribué par voie électronique pourrait contribuer à combler les brèches de communication existantes. Il convient d'encourager les initiatives telles que le projet CLME, qui comprend la dimension de communication, à mettre à l'essai des systèmes simples permettant d'améliorer l'échange d'information et à déterminer si ces derniers conduisent à une amélioration des résultats des projets. (para. 52).

QUESTIONS DIVERSES

PNUD/Unesco/IOCARIBE/FEM – Projet du grand écosystème marin des Caraïbes

30. Le GSC a observé que la douzième réunion de la Commission, célébrée en octobre 2005, a approuvé ses recommandations relatives à ce que la COPACO devrait participer à la mise en oeuvre de la totalité du projet, est convenu que le projet CLME restait une initiative importante à laquelle la COPACO pouvait collaborer de plusieurs manières, et que la Commission pourrait souhaiter mettre le projet CLME à l'ordre du jour de sa réunion de 2007 afin de prendre en considération la totalité du projet. (para. 54).

31. La COPACO devrait promouvoir l'utilisation par le projet CLME de ses groupes de travail *ad hoc* comme moyen d'obtenir des évaluations et des activités de gouvernance pertinentes et, s'il y a lieu, renforcer le travail mené par les groupes. (para. 54).

32. Le GSC est convenu du besoin d'accorder une plus grande attention à la gouvernance, en particulier à la lumière des rapports relatifs à d'autres activités dans la région ayant conclu que certaines

déficiences en matière de gouvernance représentaient l'un des principaux facteurs contribuant à la non-durabilité. (para. 56).

33. Malgré l'appui global à la collaboration de la COPACO au projet CLME, certaines questions ont été soulevées quant à la relation fonctionnelle permettant d'assurer que des institutions telles que les groupes de travail *ad hoc* de la COPACO se verraient effectivement renforcés par une telle collaboration. (para. 57).

34. Il existe une préoccupation particulière devant le fait que lorsque les activités ont une portée géographique limitée (par exemple le projet pilote sur la langouste), des mécanismes doivent exister afin d'impliquer la totalité du groupe de travail et ainsi pouvoir réduire la tendance à la fragmentation due aux divers degrés de participation. (para. 57).

CERMES-UWI – Gouvernance des ressources marines dans les Caraïbes Orientales

35. Il a été suggéré que les ressources telles que les récifs, talus et poissons-volants pourraient présenter un intérêt particulier à l'échelon régional. À l'échelon national, il pourrait se révéler utile de comparer les accords de gouvernance et les politiques favorables en matière de pêches pouvant faire l'objet d'un aménagement à l'échelon national avec ceux qui requièrent un aménagement à l'échelon international. Cette comparaison pourrait se centrer sur les différences entre des systèmes de gouvernance plus ou moins ouverts (par exemple, les grands poissons pélagiques face aux oursins). (para. 60).

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

36. Le GSC a remercié la proposition de l'Institut des Caraïbes des récifs coralliens de l'Université de Porto Rico, Mayaguez, d'accueillir la prochaine réunion, qui aura lieu en avril 2009. (para. 62).